

PRESENCES

ASSOCIATION

AIX MARSEILLE UNIVERSITE - ST CHARLES
3 PL VICTOR HUGO
13331 MARSEILLE CEDEX 03

SIREN 387.792.427

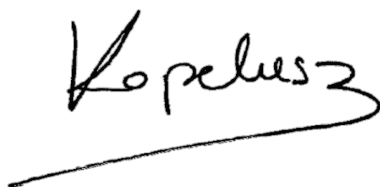
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A Aix en Provence le 26 mai 2026

La présidente Anyssa Kapelus

le trésorier Bernard Gyssels



**ASSOCIATION PRESENCES
AIX MARSEILLE UNIVERSITE - ST CHARLES
3 PL VICTOR HUGO
13331 MARSEILLE CEDEX 03
SIREN :387.792.427**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association PRESENCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PRESENCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels, qui mentionne la première application du règlement ANC N°2022-06, applicable à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025.

Cette première application effectuée conformément aux dispositions de ce règlement, n'a pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 11 mai 2026

Pour la SAS CABINET MOSSELMANS ET ASSOCIES

BORIS MOSSELMANS
Commissaire aux comptes.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRESENCES

Le Cube
29 Avenue Robert Schuman
13621 AIX EN PROVENCE

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES



commissaire
aux comptes

Siret : 41510617800049

www.groupetrial.com



PRESENCES

29 Avenue Robert Schuman
Le Cube
13621 AIX EN PROVENCE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CABINET MOSSE



commissaire
aux comptes

Siret : 4151061

RAPPORT DE PRESENTATION

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **PRESENCES** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 157 786 euros

Chiffre d'affaires : 166 713 euros

Résultat net comptable : -9 156 euros

Fait à MARSEILLE 15

Le 04/05/2026

Signature

CABINET MOSSELMANS & ASSOC



commissaire
aux comptes

Siret : 4151061780004

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 390	1 082	308	308
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	205 701	180 236	25 466	54 351
	Autres immobilisations corporelles	17 097	13 908	3 189	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	763		763	763
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	224 950	195 225	29 725	55 422
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				125
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 376		13 376	6 478
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	29 943		29 943	33 287
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	18 434		18 434	6 404
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	66 307		66 307	79 992
	TOTAL (III)	128 061		128 061	126 285
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	353 011	195 225	157 786	181 707

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

CABINET MOSSELMAN

commissaire
aux comptes

Siret : 415106178

Bilan Passif

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Total des fonds propres (situation nette) Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Total des autres fonds propres Total des fonds propres	31/12/2025	31/12/2024
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public Total des fonds reportés et dédiés	4 000 4 000	7 000 7 000
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges Total des provisions	22 720 22 720	20 847 20 847
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance Total des dettes (1)	261 15 530 52 825 750 2 948 72 314	222 7 317 50 993 7 960 66 492
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif TOTAL PASSIF	 157 786	 181 707
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) (2) Dont emprunts participatifs		72 314	66 492

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES



commissaire
aux comptes

Siret : 41510617800049

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	83	52
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	166 713	110 636
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	406 213	446 085
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	572	3 022
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		26
	Utilisations des fonds dédiés	7 000	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	25	1 196
Total des produits d'exploitation		580 605	561 017
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	221 526	198 863
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 268	5 108
	Salaires	238 147	245 533
	Cotisations sociales	83 604	82 251
	Dotation aux amortissements et dépréciations	29 674	31 531
	Dotation aux provisions	1 873	1 963
	Reports en fonds dédiés	4 000	7 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	7 144	6 886
Total des charges d'exploitation		591 235	579 134
RESULTAT D'EXPLOITATION		CABINET MUSSELMA (18 866)	(18 117)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(10 630)	(18 117)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 474	568
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 474	568
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 474	568
RESULTAT COURANT avant impôts		(9 156)	(17 550)
	Produits exceptionnels		20 507
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			20 507
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		582 079	582 091
TOTAL DES CHARGES		591 235	579 134
EXCEDENT ou DEFICIT		(9 156)	2 957
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

CABINET MOSSELMANS & ASSOC



**commissaire
aux comptes**

Siret : 4151061780004

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **157 786** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **582 079** euros
 - un total charges de **591 235** euros
 - dégage un résultat de **-9 156** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **PRESENCES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES



commissaire
aux comptes

Siret : 41510617800049

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **157 786** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 582 079** euros et un total **charges de 591 235** euros, dégageant ainsi un **résultat de -9 156** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Présentation

Implanté à Aix-en-Provence sur le campus Schuman d'Aix-Marseille Université, le Théâtre Antoine Vitez, ouvert à un large public, propose une programmation résolument contemporaine, en dialogue permanent avec la jeune création. Lieu de métissage entre les logiques universitaires, professionnelles et amateurs, c'est un théâtre de diffusion, de création, de recherche et d'application. Le Théâtre Antoine Vitez accueille tout au long de l'année des compagnies professionnelles régionales, nationales ou venues de l'étranger, ainsi que des productions des étudiants de théâtre, mises en scène par des professionnels.

Les amateurs ne sont pas en reste : un festival accueille les compagnies du Pays d'Aix, et un autre, "Trois jours et plus..." ouvre les portes à la jeune création théâtrale, principalement étudiante. Des ateliers de théâtre amateur sont également organisés et ouverts à tous.

Faits caractéristiques

Aucun

Evenements significatifs posterieurs à la clôture

Aucun

Règles et méthodes comptable

CABINET MOSSELMANS & ASSOC



commissaire
aux comptes

Siret : 4151061780004

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, le règlement ANC 2022-06 de modernisation des états financiers et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01. Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées, Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée

d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions 10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions 10 à 20 ans
- Installations techniques 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 5 à 10 ans
- Matériels et outillages 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 5 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CABINET MOSSELMANS & AS



commissaire
aux comptes

Siret : 41510617800040

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Contributions volontaires

L'Association a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature au vu de leur caractère non significatif.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	1 390	2 400		2 400	1 390
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 390	2 400		2 400	1 390

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	205 701	9 252		9 252	205 701
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 119	5 006		1 029	17 097
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	218 821	14 258		10 281	222 798

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	763				763
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	763				763

TOTAL	220 973	16 658		12 681	224 950
--------------	----------------	---------------	--	---------------	----------------

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			1 082	2 375	2 375	1 082
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 082	2 375	2 375	1 082
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			151 350	28 885		180 236
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			13 119	810	22	13 908	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			164 469	29 696	22	194 143	
TOTAL				165 551	32 071	2 397	195 225

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	20 847	22 720	20 847	22 720
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 847	22 720	20 847	22 720
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	20 847	22 720	20 847	22 720
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 873		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	13 376	13 376	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 421	11 421	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	17 950	17 950	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	572	572	
	Charges constatées d'avance	18 434	18 434	
TOTAL DES CREANCES		61 753	61 753	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	261	261		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 530	15 530		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	27 085	27 085		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 948	23 948		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 410	1 410		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	383	383		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	750	750		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 948	2 948		
TOTAL DES DETTES		72 314	72 314		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES

commissaire
aux comptes

Siret : 41510617800049

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	47 430	2 957			50 388
Excédent ou déficit de l'exercice	2 957	(2 957)		9 156	(9 156)
Situation nette	50 388			9 156	41 231
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	36 981			19 460	17 521
Provisions réglementées					
TOTAL	87 368			28 616	58 752

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIES

commissaire
aux comptes

Siret : 4151061780004

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
DRAC 2024	7 000		7 000				
DRAC 2025 WANDERER	4 000					4 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	4 000 7 000		7 000			4 000	

CABINET MOSSELMANS & ASSOCIÉS



commissaire
aux comptes

Siret : 4151061780004

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	120 630			120 630
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	120 630			120 630
Quotes-parts virées au compte de résultat	83 649	19 460		103 109

Annexe libre

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE .

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Total engagement retraite : 22 718 euros

Selon les hypothèses suivantes :

Date de calcul de la PIDR : 31/12/2025

Taux actualisation : 3.35%

Age de départ à la Retraite : 60-62 ans

Taux de mortalité : INSEE 2022

Taux de turnover : Faible

Par décision de la gouvernance les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés pour les salariés de plus de 55 ans.

LES EFFECTIFS

L'effectif est 8 salariés, selon l'article D. 123-200 du Code de Commerce, l'effectif correspond au nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice et est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevée à 116 950 euros.

CABINET MOSSELMANN & ASSOCIÉS



commissaire
aux comptes

Siret : 4151061780004